



AU PIED DE MON ARBRE

Bulletin d'information gratuit à usage interne du Cercle

N° 15 – déc. 03/janv. 2004

Petite histoire...

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale,

Permettez-moi de prendre la respectueuse liberté de vous exposer ce qui suit, et de solliciter de votre bienveillance l'appui nécessaire pour obtenir une démobilisation rapide.

Je suis sursitaire, âgé de 24 ans, et je suis marié à une veuve de 44 ans, laquelle à une fille qui en a 25. Mon père à épousé cette fille. A cette heure, mon père est donc devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma fille. De ce fait, ma belle-fille est devenue ma belle-mère puisqu'elle est la femme de mon père. Ma femme et moi avons eu en janvier dernier un fils. Cet enfant est donc devenu le frère de la femme de mon père, donc le beau-frère de ma belle-mère. Mon fils est donc mon oncle. La femme de mon père a eu à Noël un garçon qui est à la fois mon frère puisqu'il est le fils de mon père, et mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme. Je suis ainsi le frère de mon petit-fils, et comme le mari de ma mère d'une personne est le père de celle-ci, il s'avère que je suis le père de ma femme, et le frère de mon fils. Je suis donc mon propre grand-père.

De ce fait, Monsieur le Ministre, ayez l'obligeance de bien vouloir me renvoyer dans mes foyers, car la loi interdit que le père, le fils et le petit-fils soient mobilisés en même temps. Dans la croyance de votre compréhension, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PS : Pour la petite histoire, il a été réformé pour état psychique instable et préoccupant, troubles mentaux aggravés par un climat familial très perturbant.

Tout cela est évidemment faux, il s'agit d'une histoire qui circule depuis plus de vingt ans.

Adresse E-mail Cercle : cgpl-545@tiscali.fr ou cgpl-545@tele2.fr

Site Internet : <http://membres.lycos.fr/genealongwy>

SOMMAIRE

✓ Le mot du Président
✓ Informations diverses
✓ An VII et An VIII
✓ La prévôté et le bailliage de Villers-la-Montagne
✓ Calendrier des permanences (1 ^{er} semestre 2004)

- LE MOT DU PRÉSIDENT

Permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2004 qui commence.

Ce n'est pas encore l'heure de faire le bilan de l'année passée. Celui-ci aura lieu lors de notre prochaine assemblée générale, mais il me faut tout de même approfondir un point assez déplaisant à mes yeux.

En effet, la base de données de l'UCGL s'étoffe de jour en jour et les dépouillements sont assez développés dans presque tous les Cercles de Lorraine. Seul notre Cercle progresse plus lentement. Nous manquons de bonnes volontés pour dépouiller et saisir.

Il ne faudrait pas oublier que la base de données, accessible à tous nos adhérents, ne peut progresser sans le travail bénévole de beaucoup de membres.

Alors, je lance un appel, qui j'espère sera entendu, à toutes celles et tous ceux qui ont envie de donner un peu de leur temps, ceci pour le bien de tous.

Merci par avance.

Ä A NOTER...

- ✓ Notre assemblée générale se tiendra le **samedi 13 mars 2004** à la salle Jacques Callot de Mt-St-Martin
- ✓ Il n'y aura pas de réunion le **samedi 1^{er} mai 2004**.

D'après l'organisation de l'an III, les municipalités cantonales comprenaient les circonscriptions suivantes :

§ Canton d'AUMETZ

Aumetz, Audun-le-Tiche, Audun-le-Roman, Bassompierre, Beuvillers, Boulange, Bure, Crusnes, Errouville, Fontoy, Havange, Malavillers, Rédange, Russange, Serrouville, Thil, Tressange et Villerupt.

§ Canton de LONGUYON

Ban de Viviers, Beuville, Colmey, Doncourt-les-Longuyon, Fermont, Fresnois-la-Montagne, Grand-Failly, Longuyon, Montigny-sur-Chiers, Petit-Xivry, Pierrepont et Ugny.

§ Canton de LONGWY

Buré-la-Ville, Cons-la-Grandville, Cosnes, Cussigny, Gorcy, Herserange, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Piedmont, Rehon, Romain, Saint-Pancré, Saulnes, Ville-Houdlémont et Villers-la-Chèvre.

§ Canton de VILLERS-LA-MONTAGNE

Baslieux, Bazailles, Boismont, Bréhain-la-Ville, Chénières, Cutry, Fillières, Godbrange, Haucourt, Hussigny, Laix, Morfontaine, Tiercelet, Ville-au-Montois, Villers-la-Montagne.

Après le coup d'État du 18 brumaire an VIII et la constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) qui organisa le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif du nouveau gouvernement du Consulat, il y eut une nouvelle organisation administrative. Le territoire européen de la France serait partagé en départements et en arrondissements communaux.

Le 28 pluviôse an VIII la loi ne changea rien aux limites et aux dénominations des départements créés en 1790. Elle divisa chaque département en arrondissements communaux. Le département de la Moselle se subdivisa en quatre arrondissements.

Le 1^{er} arrondissement comprenait les cantons de : Longwy, Villers-la-Montagne, Aumetz, Sancy, Briey, Norroy-le-Sec, Circourt, Longuyon, Charency, Conflans, Rombas et Valleroy. Le tableau ne faisait connaître ni les chefs-lieux d'arrondissements ni ceux des départements. Le 17 ventose an VIII (8 mars 1800) un arrêté des Consuls indiquant que le chef-lieu du département de la Moselle était Metz et le chef-lieu du 1^{er} arrondissement était Briey.

La Constitution du 22 frimaire an VIII et la loi du 28 pluviôse ayant supprimé les municipalités cantonales et changé le système électoral, le canton n'exista plus alors qu'à titre de subdivision judiciaire.

& UNE PAGE D'HISTOIRE : LA PRÉVOTÉ ET LE BAILLIAGE DE VILLERS-LA-MONTAGNE

article de M. TARNUS

En février 1683 (BN. n° 141 fol. 205), Louis XIV, dans le dessein de faire peupler la nouvelle ville de Longwy, et de la rendre considérable, y établit un Présidial avec lieutenant-général civil et criminel, huit conseillers, un avocat du Roi, un procureur, un substitut, un greffier et quatre huissiers pour juger les procès et différends de la prévôté de Longwy, et, en plus, des justiciables de la prévôté de Virton, du Comté de Chiny, des bailliages et prévôtés de Montmédy, Carignan, Marville, Etain et Briey. Cet Edit ne reçut aucune exécution : le siège présidial fut supprimé en février 1685.

Mais le 1^{er} juillet 1685, un nouvel Edit portait création, à Longwy, d'un bailliage avec les officiers de justice nécessaires, dont le ressort comprenait un certain nombre de prévôtés : Longwy, Longuyon, Sancy, Arrancy, Conflans, Briey et d'autres. Mais à cause des guerres, ce bailliage resta en suspens jusqu'au 1^{er} octobre suivant. Le 2 avril 1686, nouvel Edit sur le bailliage : les officiers de justice nommés sont tenus de s'y faire recevoir et d'en exercer les fonctions.

Le 30 octobre 1697, au château de Ryswick, en Hollande, la paix était conclue entre la France et ses ennemis de la ligue d'Augsbourg : l'Autriche, l'Empire et la Suède. Elle était défavorable à Louis XIV. D'après l'article 33 de ce traité, les villes et prévôté de Longwy, avec leurs appartenances et dépendances, demeureront, à perpétuité et en toute souveraineté et propriété, au Roi de France, en sorte que le Duc de Lorraine et de Bar, ses hoirs et successeurs n'y puissent prétendre quoi que ce soit. En échange de ces villes et prévôté, le Roi de France cédera au Duc une autre prévôté dans l'un des Trois-Évêchés, de la même étendue et de la même valeur, dont on conviendra de bonne foi.

C'est, en somme la confirmation de ce qui avait été résolu au Traité de Nimègue et qui, par suite des circonstances, n'avait reçu aucune exécution.

Mais vingt ans après, à la suite de nombreuses discussions, cette partie du traité de Ryswick subira de nouveaux changements. Les prévôtés qui avaient été comprises dans le bailliage de Longwy, créé en 1685, furent rendues à la Lorraine et, par suite, distraites des bailliages.

La perte de Luxembourg ne nécessita aucune nouvelle construction de forteresse, car malgré les conseils de VAUBAN qui constatait que les places du Royaume étaient trop nombreuses, surtout dans le Nord-Est, et qu'en temps de guerre on ne pourrait donner, à chacune, une garnison suffisante et, qu'en conséquence, il faut faire une sélection, Longwy était encore indemne, ainsi que Thionville et Montmédy.

En 1697, le Duc de Lorraine et de Bar était donc remis en possession de ses Etats. Depuis 1670, la France occupait ceux-ci et cette occupation était la 5^{ème} depuis 1626. C'est dire les vicissitudes qu'avaient subies la Lorraine et le Barrois. Les deux Ducs précédents étaient morts et des intendants français administraient les duchés, les tribunaux rendaient la justice au nom du Roi de France.

Le nouveau Duc, Léopold 1^{er}, fils de Charles V, épousa le 13 octobre 1698, Elisabeth Charlotte d'Orléans, et devint ainsi le neveu, par alliance, de Louis XIV. Il fit son entrée à Lunéville le 15 mai précédent et à Nancy, le 16 août, quand les soldats français eurent quitté la ville, après avoir achevé de détruire les fortifications.

La succession de Charles II, roi d'Espagne, mort en 1700, sans enfant, occasionna une guerre entre la France et ses ennemis, qui ne fut terminée qu'en 1713. Pendant cette guerre, le Duc Léopold sut maintenir la neutralité de la Lorraine, mais la prévôté de Longwy suivit la fortune de la France. Les environs de Longwy, se virent, à diverses reprises occupés et désolés. (BN. n° 508 fol. 179)

LE TRAITE DE 1718 :

Le 21 janvier 1718, fut signé, à Paris, après de nombreuses et longues discussions et par application de traités antérieurs, notamment de l'article 33 du traité de Ryswick, un traité entre les représentants du Roi de France, Louis XV, et ceux du Duc de Lorraine et de Bar, Léopold 1^{er}. D'après ce traité, la prévôté tout entière de Longwy ne sera pas réunie à la France, comme cela avait été convenu d'abord, mais seulement les villes haute et basse de Longwy et les 10 villages voisins de Mexy, Herserange, Longlaville, Mont-Saint-Martin, Glaba, Autrux, Piedmont, Romain, Lexy et Rehon, avec tous leurs bans, finages et dépendances et tout le terrain qui pouvait appartenir au Domaine du Duc. Le surplus des villages et lieux de la prévôté de Longwy, leurs bans, finages, appartenances et annexes seront remis au Duc pour en jouir, lui et ses successeurs, en tout droits de

souveraineté et propriété, comme le feu Duc Charles IV en jouissait en 1670. En échange, le Roi de France donnera au Duc de Lorraine, Rambervillers et 13 villages voisins.

NOUVELLE PÉRIODE LORRAINE :

Le 18 février 1718, moins d'un mois après le traité de Paris, le clergé, la noblesse et les représentants du Tiers-État, maires et échevins des communautés de l'ancienne prévôté de Longwy, furent appelés à Longwy-Haut, par l'intendant de la Généralité de Metz, suivant l'ordre du Roi de France, pour remettre le serment qu'ils avaient prêté audit Roi, au Commissaire de Léopold 1^{er}, Duc de Lorraine et de Bar.

Celui-ci, après avoir reçu leurs nouveaux serments leur fit connaître, qu'à titre provisoire, le village de Villers-la-Montagne était désigné pour devenir le Chef-lieu de la nouvelle Prévôté formée des communautés, villages, hameaux, censes et annexes de l'ancienne prévôté de Longwy rendus à la Lorraine et qu'il ordonnait à tous les membres du clergé, de la noblesse et du Tiers-état, soit par eux-mêmes, soit leurs représentants, en particulier les maires et échevins, par communauté, de se rendre le lendemain, 19 février, à 8 heures du matin, à Villers-la-Montagne.

Le 19 février 1718, Charles-Joseph-Olivier de HADONVILLER, chevalier, seigneur de Forcelles, Méliny et Flavocourt, Conseiller, secrétaire d'Etat de son Altesse Royale, de ses commandements et finances et son commissaire, nommé par Lettres-Patentes au grand sceau, du 9 février précédent, fit savoir à tous les membres des trois ordres ou à leurs représentants, notamment à tous les maires et échevins des villages et aux principaux habitants des différents lieux de la nouvelle Prévôté de Villers-la-Montagne, qu'au nom de son Altesse Royale, Léopold 1^{er}, Duc de Lorraine et de Bar, il prenait possession de tous les lieux qui lui était rendus. Il déclara ensuite qu'au village de Cons-la-Grandville, il se tiendra une audience le lundi de chaque semaine, à 9 heures pour juger toutes les causes des sujets des villages du nouveau domaine ; que le Sieur de FLORANGE est nommé Prévôt, le Sieur KLEFFER, procureur et Jean MARTIN, greffier ; que pour les contrats, les habitants pourront s'adresser aux notaires des Prévôtés de Sancy, Arrancy et Longuyon, en attendant qu'il en soit autrement

ordonné ; que ces habitants doivent faire usage des monnaies au cours des tarifs des ordonnances ducales, du sel de Lorraine aux magasins d'Aumetz, d'Aubange, de Lagrandville et de Grand-Failly à la mesure de Bar, et au même prix que dans la Woëvre ; qu'ils doivent également faire usage des papiers et parchemins timbrés au nom du Duc ; que tous les seigneurs et vassaux à venir, dans les six mois au plus tard, doivent rendre foi et hommage à son Altesse Royale. Le bureau de la poste est maintenu à Aumetz, jusqu'à nouvel ordre.

Le 30 juin 1718, d'après les Lettres-Patentes du Duc, pour éviter toutes contestations, au sujet de la souveraineté et propriété des lieux conservés par la France et de ceux rendus à la Lorraine, il sera fait par des commissaires, de part et d'autre, une désignation, séparation et abornement sur les divers terrains des limites.

Le 12 juillet 1718, le Duc Léopold prend un Edit par lequel il estime, pour le bien de son service et le gouvernement des habitants des lieux restitués, qu'il y a lieu d'ériger, créer et établir définitivement une Prévôté sous le nom de « Villers-la-Montagne » dans le bourg de ce nom, et que le siège sera composé d'un Prévôt chef de police et gruyer, d'un lieutenant en cette Prévôté et contrôleur de la gruerie, d'un substitut, d'un greffier, d'un commissaire aux saisies réelles, d'un curateur, de quatre procureurs et six notaires garde-notes dont deux devront résider à Villers-la-Montagne, d'un huissier-audiencier, de six sergents, d'un arpenteur premier forestier et d'un receveur des finances. Les causes des nobles et privilégiés seront évoquées au Bailliage d'Etain.

Le 27 août 1718 (Arch. Dep. M. et M. B 144 fol. 58-68), est signé, à Metz, le procès-verbal des limites et des plantations des bornes entre la Prévôté française de Longwy et la Prévôté Lorraine de Villers-la-Montagne. Le 16 août précédent, avait eu lieu, sur le terrain, la délimitation entre la forêt de Selomont, d'une part et le territoire de Herserange, de l'autre. Certaines bornes y sont encore visibles de nos jours.

D'après l'Etat des domaines, droits domaniaux de la Prévôté de Villers-la-Montagne, fait en 1721, ladite Prévôté comprend les villages suivants : (Arch. Dep. M. et M. B 11743)

Villers-la-Montagne, Haucourt, Errouville, Pierrepont, Beuveille, Doncourt, Morfontaine, Cons-la-Grandville, Ugny, Tellancourt, Villers-la-Chèvre, le cense des Convers, Laix, Baslieux, Aix, Athus, Battincourt, Lamagdelaine, Han, Chénières, Bréhain-la-Ville, Bréhain-la-Court, Tiercelet, Villerupt, Cantebonne, Ametz, Russange, Tressange, Ludlange, Gondrange, Bure, Ottange, Nondekelle, Audun-le-Tiche, Montigny, Cussigny,

Gorcy, Sonne la Haute, Sonne la Basse, Micheville, Godbrange, Selaumont, Thil, Hussigny, Redange, Crusnes, Aubange, Grand-Failly, Petit-Failly, Ville devant Sinu, Houdlemont, Bure-la-Ville, Rodange, Saint-Pancré, Cutry.

En juin 1751 (Arch. Dep. M. et M. B 163), par un édit du Roi Stanislas, le nombre des juridictions de la Lorraine et du Barrois fut diminué ; on ne laissa subsister comme prévôtés que celles de nouvelle création ; les deux duchés furent divisés en juridictions bailliagères connues sous le nom de bailliages, grands et petits. C'est ainsi que la prévôté de Villers-la-Montagne fut supprimée et qu'à sa place fut institué le bailliage de Villers-la-Montagne dont certaines communautés sont détachées pour faire partie du bailliage de Longuyon, et en compensation, quelques communautés de l'ancienne prévôté d'Arrancy lui sont rattachées.

Ce bailliage durera tel quel jusqu'en 1790, avec un bailli d'épée, un lieutenant général civil et criminel, un lieutenant particulier assesseur civil et criminel, deux conseillers, un avocat procureur pour le Duc, un greffier, deux huissiers-audienciers, quatre huissiers ordinaires, quatre procureurs postulants et huit notaires-tabellions. Le bailliage de Villers-la-Montagne ressortissait, en appel, de la cour souveraine de Nancy.

Le bailliage ainsi créé aura pour ressort :

1^{er} : venant de l'ancienne Prévôté de Villers-la-Montagne

Villers-la-Montagne, Aumetz, Aubange, Aix-sur-Cloye, Audun-le-Tiche, Athus, Battincourt, Buré-la-Ville, Baslieux, Bure, Bréhain-la-Ville, Bréhain-la-Court, Crusnes, Cutry, Cussigny, Chénières, Errouville, Godbrange, Gorcy, Haucourt, Hussigny, Laix, La Grandville, les censes du Cumont et de Praucourt, la Madeleine, Morfontaine, Micheville, Nondkeil, Saulne-la-Basse, Tiercelet, Thil, Tressange, Ludelage et Gondrange, Tellancourt, Ville et Houdlémont, Villerupt et Cantebonne et Villers-la-Chèvre.

2^{ème} : venant de la Prévôté d'Arrancy

Boudrezy, Circourt, Fillières, Higny, Joppécourt et Martinfontaine, Mercy-la-Haut et Mercy-le-Bas.

Le bailliage de Longuyon, formé à la même époque prenait à l'ancienne Prévôté de Villers-la-Montagne

Beuveille et les censes de Chappy et de Puxieux, le cense des Convers, Doncourt, Fresnois-la-Montagne, Grand-Failly, Han, Montigny, Petit-Failly, Pierrepont et Ugny.

Le 5 février 1766 au château de Lunéville, un accident mit le feu à la robe de chambre de l'ancien Roi de Pologne, Stanislas LECZINSKI, Duc de Lorraine et de Bar, depuis près de 30 ans. Après de cruelles souffrances, il mourut, à Lunéville, le 23 février 1766. Le lendemain, 24 février, le Chancelier CHAUMONT de la Galaizière, muni, par avance, de pouvoirs spéciaux, se rendit à Nancy, réunit la cour souveraine et proclama solennellement la réunion définitive, à la France, des deux Duchés de Lorraine et de Bar.

C'est depuis ce jour que les villages du Bailliage de Villers-la-Montagne font partie de la France.

A partir de cette date, on pouvait s'attendre à ce que l'Edit de Louis XIV de 1685 soit repris, que le bailliage de Villers-la-Montagne soit supprimé et que Longwy, devenue importante, par sa position de forteresse à la frontière de Royaume en face de Luxembourg, recouvre son ancien essor. Il n'en fut rien, car le bailliage de Villers-la-Montagne resta tel jusqu'au début de 1790.

Suivant un traité, signé à Versailles le 16 mai 1769, entre le Roi de France Louis XV et l'impératrice Reine de Hongrie et de Bohême, Marie-Thérèse d'Autriche, pour le partage de ce qui restait des terres communes, les villages de Rodange et de La Madelaine, du bailliage de Villers-la-Montagne, cessèrent de faire partie de la France, pour être rattachés au duché de Luxembourg, partie des Pays-Bas autrichiens.

En 1769, en vertu d'un Édit Royal, les terres labourables qui faisaient partie des biens propres des communautés furent partagées, à titre viager et avec redevances, entre les habitants, chefs de famille ou de ménage, demeurant, d'une manière fixe, dans ces communautés.

Suivant un état des offices (BN. Coll. Lor. n° 501), « **créés héréditaires par Edits de son Altesse Royale, des mois de mai et octobre 1723, et février 1725 qui restent vacants aux parties casuelles, faute par les titulaires d'iceux d'avoir payé les taxes portées aux rôles en exécution des dits Edits** », nous apprenons que pour la Prévôté de Villers-la-Montagne, un greffier pour finance doit : 8571 livres 8 sols 6 deniers, un substitut pour finance : 7000 livres, un curateur en titre : 400 livres, un commissaire aux saisies réelles : 800 livres, quatre sergents à 200 livres l'un : 800 livres, un notaire pour finance 800 livres, pour achat du droit annuel :

200 livres, un receveur particulier des finances de S.A.R. à la prévôté, gruerie et office : 2500 livres, un greffier des prévôté et gruerie : 2143 livres, trois notaires à Villers-la-Montagne : 200 livres l'un, un prévôt, gruyer et chef de police : 12000 livres, un lieutenant et contrôleur : 4400 livres, un assesseur et garde marteau : 4000 livres, un substitut : 5000 livres, un huissier-audiencier : 600 livres, un arpenteur et premier forestier : 300 livres.

Les officiers de la prévôté et du bailliage de Villers-la-Montagne :

Les charges :

Toutes les mentions sont les prises de possessions ou provisions déposées aux archives de la Moselle dans les registres B 8622 et B 8695.

Bailli : le bailli était un officier royal d'épée au nom duquel la justice se rendait dans l'étendue d'un certain ressort. Ce territoire s'appelait bailliage ; il avait dans son chef-lieu un tribunal composé de juges qui prononçaient les sentences au nom du bailli.

Le titre de bailli n'était qu'honorifique et celui qui le portait n'avait aucune voix délibérative dans les affaires de son siège.

L'accession à l'office de bailli était rédigée par plusieurs ordonnances royales dont les dernières exigèrent expressément que les candidats fussent nobles de nom et d'armes et qu'ils eussent servi dans les troupes du roi en qualité d'officiers. L'âge requis était de 30 ans.

Le bailli était M. le marquis du BAISEL. (Mos. B 8622)

Prévôt : le prévôt de Villers-la-Montagne était aussi gruyer et chef de la police, il était officier et magistrat de robe longue, d'origine noble, il avait en charge toute la prévôté.

Prévôts :

Charles Joseph Olivier de HADONVILLER, Sgr. de Forcelles, Mélny et Flacourt, conseiller, secrétaire d'état de son Altesse Royale, de ses commandements et finances et son commissaire, mention en 1718.

Me. de FLORANGE, mention en 1718.

Pierre LECLERE Sgr. de Vrainville de Morfontaine, décédé le 17/08/1764 à V.-la-M. époux de Mme Charlotte de LAMORRE (beaucoup de mentions aux archives départementales de la Moselle de B 8617 à B 8741)

Nicolas BARBAS de BARBILLON, il était l'époux de Marguerite de BRABAN (mention aux Arch. de M. et M. 23 E 149 du 06/09/1738 Pierre DIDION meunier du moulin de Hussigny lui doit 100 livres).

Lieutenant général civil et criminel : Le lieutenant général était un magistrat de robe longue qui, en l'absence du bailli ou du prévôt, présidait aux audiences et à la chambre du conseil ; le lieutenant criminel a été créé pour connaître les crimes commis dans la juridiction.

Lieutenants :

Dieudonné Léopold CHONET de BOLLEMONT né vers 1711 et décédé le 13/01/1769 à V.-la-M. époux de Anne CAMBRAI qui décède le 03/01/1785 à V.-la-M., la provision de l'office lui a été donnée le 19/10/1751 (Mos. B 8622).

François Xavier PARISOT originaire de Pont-à-Mousson, décédé le 01/05/1791 à V.-la-M., la provision de l'office lui a été donnée le 16/07/1770 (Mos. B 8622).

Lieutenant particulier : le lieutenant particulier était un magistrat établi dans certains sièges royaux. On l'appelait particulier pour le distinguer du lieutenant général qui avait le droit de présider partout où il se trouvait, tandis que le lieutenant particulier présidait seulement à certaines audiences ou en l'absence du lieutenant général ; il avait rang après ce dernier. L'âge requis pour être pourvu à cet office était de 27 ans.

Lieutenants :

Nicolas BARBAS de BARBILLON, mention en 1719 et 1733, il était aussi lieutenant de la garde en 1732.

Charles LOMBARD époux de Marie Jeanne VEAUME (BEAUME) qui décède le 16/07/1745 à V.-la-M., mention en 1740.

François CLAUDE époux de Françoise GUISSART qui décède le 07/05/1761 à V.-la-M., mentions de 1751 à 1758 (Mos. B 8622 et M.et M. 23 E 106)

Charles Pierre DEPUYGREFFIER époux de Catherine TRIDANT, mention en 1752, il était aussi lieutenant des grenadiers royaux.

Jacques DUPAIRE qui décède le 06/06/1756 à 55 ans, mention en 1756.

Joseph ROUSSEL époux de Marie Jeanne GEORGE, mention en 1759.

Philippe HOUZET époux de Marguerite GREGOIRE de FLAMION, mention dans le B 8622 le 19/11/1770 provisions de l'office.

François Xavier PARISOT, mention en 1791.

Procureurs du roi : officiers remplissant dans une justice royale les fonctions du ministère public. Ils étaient subordonnés au procureur général de la cour supérieure à laquelle ressortissait le tribunal où ils étaient établis (Parlement de Metz), c'est pourquoi on les désignait dans cette cour de substituts du procureur général, quoique la majorité d'entre eux eussent eux-mêmes des substituts.

Procureurs du roi :

Jacques PETITJEAN époux en 1^{er} de Marguerite GERVAIS et en 2^{ème} Barbe ARNOULD, mentions de 1718 à 1739.

Charles LOMBARD, mentions de 1723 à 1727.

Jean Baptiste LEMAIR fils de Jacques et de Catherine LAMBERT, décédé à Haucourt le 10/12/1724, mention en 1724.

Mathieu CARION, mention en 1747.

Nicolas PETIT, mentions de 1751 à 1753.

Paul Maurice LHOTE époux de Lucie HUSSON qui décède le 18/10/1766 vers 40 ans à V.-la-M., mentions de 1752 à 1756.

Nicolas GENOT originaire de Briey, décède le 29/06/1785 à V.-la-M., époux de Agnès TOUSSAINT, mentions de 1751 à 1759.

Ignace François TRIDANT époux de Gabrielle MORILLOT, mentions de 1755 à 1763.

Nicolas François LEFONDEUR, mention en 1751.

Jean Baptiste AUBRY, mention en 1751.

Jacques PEINIAN, mention en 1758.

Alexandre Nicolas LIBY époux de Barbe Dorothée Anne CAMBRAI, mention en 1755.

Jacques LEBLANC époux de Catherine LAMBERT, mentions de 1764 à 1783.

Jean Melchior Balthazar LAMBERT époux de Catherine DEVAUX, mentions de 1778 à 1792

Henry Norbert PETITJEAN époux de Gabrielle RAUX, mention en 1779.

Jean François ROYER époux de Marie Anne FONTAINE, mentions de 1787 à 1789.

Substituts du Procureur du roi : Officiers chargés de remplacer les avocats et procureurs du roi dans leurs fonctions en cas d'absence ou d'empêchement. Les substituts avaient rang et séance dans les cérémonies après les avocats et procureurs du roi. Ils jouissaient de tous les privilèges et exemptions concédés aux officiers des sièges.

Substituts :

Louis CAMUS époux de Anne COLLIGNON, mentions de 1720 à 1724.

François de FLORANGE Sgr. en partie de Villers-la-Chèvre époux de Marguerite BOURCIER, mentions de 1720 à 1727.

Charles LOMBARD, mention en 1732.

Nicolas François TRIDANT, mention en 1735.

Mathieu CARON décédé le 23//08/1748 à 45 ans, mention en 1747.

Avocats du roi : Officiers chargés dans certains sièges royaux de discuter les affaires où le roi, l'Eglise, le public et les mineurs pouvaient avoir quelque intérêt et d'en faire son rapport à l'audience.

L'avocat du roi pouvait faire fonction d'avocat ordinaire dans les affaires qui n'intéressaient que les particuliers ; en ce cas il devait passer au barreau et n'y avait d'autre rang sur les autres avocats que celui de son ancienneté.

Avocats :

Me. CHATILLON décédé le 04/07/1722 à V.-la-M., mention en 1722.

Nicolas ROBINET, mention en 1723.

Nicolas François TRIDANT décédé le 07/05/1754 à 66 ans, époux de Marie Anne SIMON, mentions de 1721 à 1747, est aussi Capitaine prévôt de Cons-la-Grandville.

GORGONNE dit Nicolas Charles FLAMION décédé le 23/09/1732, mentions en 1731 et 1732.

François ADAM époux de Charlotte LOMBARD, mentions de 1734 à 1738.

François Louis CHARUE époux en 1^{er} Jeanne JACOB et en 2^{ème} Elisabeth de BRIELLE, mentions de 1735 à 1755.

Laurent LAMBERT époux de Louise TRIDANT, mentions de 1747 à 1779.

Philippe HOUZET époux de Marguerite GREGOIRE de FLAMION, mentions de 1750 à 1776.

Nicolas PETITJEAN époux de Ursule MARY, mentions de 1751 à 1763.

Jean Nicolas GENOT, mentions de 1751 à 1783.

Jean Nicolas PIERRON époux de Louise DELORMES, mentions de 1752 à 1777.

Charles François PETITJEAN, mention en 1759.

Henry François Alexandre MUTET époux de Catherine PETITJEAN, mentions de 1759 à 1783.

Jean Baptiste CHARUE époux de Agathe PERIGNON, mentions de 1760 à 1780.

François Robert PLATEL, mention en 1776.

Henry Norbert PETITJEAN époux de Gabrielle RAUX, mention en 1779.

Jean Melchior Balthazar LAMBERT, mention en 1781.

Alexandre Nicolas LIBY époux de Barbe Dorothée CAMBRAI, mentions de 1785 à 1791.

Greffiers : le greffe était le lieu où l'on conservait les minutes, registres et actes de toute nature des cours et juridictions du royaume ; le greffier était l'officier chargé de la tenue du greffe. Les greffes étaient de plusieurs espèces que l'on désignait sous les vocables de greffe en chef civil et criminel, greffe des présentations, affirmations et autres.

Greffiers :

Jean MARTIN, mention en 1719.

Louis CAMUS époux de Anne COLLIGNON, mentions de 1720 à 1724.

Jean LEBLANC époux de Catherine BEAUFORT, mentions de 1726 à 1766.

Jacques LEBLANC son fils, décède le 16/06/1790 à V.-la-M., mentions de 1773 à 1790.

Jean Jacques LEBLANC son fils, mention en 1784.

Commissaires aux saisies réelles : officiers chargés dans les justices royales de veiller sur les biens saisis, de les entretenir, d'en percevoir les revenus comme faisaient les propriétaires. Le soin de veiller sur les biens saisis incombait primitivement à des particuliers : c'était une charge publique à laquelle on ne pouvait se soustraire que dans des cas particuliers.

Commissaires :

Me. TRIDANT, mention en 1751.

Me. TRIDANT fils, mention en 1754.

Me. PETREMENT, mention en 1755.

Nicolas de LAPIERRE époux de Anne Marie CHARUE, mentions de 1763 à 1775.

Huissiers et Huissiers audienciers : offices ainsi nommés parce qu'ils gardaient l'huis ou porte du tribunal et en assuraient le police. Ils devaient être laïcs et ne pouvaient exercer leur charge, qui était vénale, qu'en vertu de provisions délivrées par le souverain. Dans les cérémonies publiques civiles ou religieuses, ils marchaient

devant les officiers composant le tribunal lorsqu'il était en corps, et recevaient le premier magistrat à la porte du palais pour le conduire ensuite à son siège en frappant le sol de leur baguette pour écarter les importuns. On appelait huissiers audienciers ceux qui étaient particulièrement chargés de la garde de la porte de l'auditoire et de la police des audiences.

Huissiers :

Etienne CAZIN, mention en 1718.
Etienne MAQUEL époux de Marguerite HAYDIN, mentions de 1719 à 1727.
Georges BOULIER, mention en 1726.
Jacques BEAUFORT, mentions de 1720 à 1739.
Jean ADAM époux de Marie MEYER, mention en 1751.
Sébastien CHEVALIER époux de Catherine FERRY, mentions de 1751 à 1752.
Jean Lambert GODEFROY, mentions de 1751 à 1754.
Louis WILLEMIN époux de Catherine FERRY, mentions de 1751 à 1759.
Nicolas LEBLANC, mentions de 1751 à 1763.
François BOURDON, mentions de 1751 à 1755.
Jean FERRY, mentions de 1751 à 1779.
Jean GENOT époux de Marguerite LOCILLOT, mention en 1755.
Henry HUART époux de Agathe WILLEMIN, mentions de 1763 à 1770.
Charles FICHANT mentions de 1763 à 1773.
Barthelemy MIRGUET époux de Marguerite GOEURY, mentions de 1759 à 1781.
Jean MAURICE époux de Marie Rose BIGOT, mentions de 1764 à 1780.
Jean MEDARD, mention en 1763.
François WILLEMIN époux de Marie Marguerite CLESSE, mention en 1785.
François Louis WILLEMIN époux de Catherine MATHIEU, mentions de 1788 à 1792.
Jean Jérôme MENTRE époux de Elisabeth HUBERT, mentions de 1788 à 1792.

Notaires : officiers publics chargés de recevoir les conventions conclues entre les particuliers et de leur donner un caractère d'authenticité.

Notaires : (les archives notariales sont déposées aux Arch. Dep. de M. et M. de 23 E 20 à 23 E 170)

Nicolas François TRIDANT époux de Marie Anne SIMON, mentions de 1719 à 1723.
Jacques PETITJEAN, mentions de 1720 à 1739.
Philippe DEMAIDY, mention en 1720.
Mathieu CARION, mention en 1738.
Me. MARTINOT, mention en 1750.
Jacques PENIAN, mention en 1758.
François Ignace TRIDANT, mentions de 1751 à 1759.
Paul Maurice LHOTE, mention en 1755.
Henry Norbert PETITJEAN, mentions de 1751 à 1779.
Jacques LEBLANC, mention en 1771.
Louis Laurent LHOTE époux de Véronique Madeleine POCHENET, mention en 1784.
Alexandre Nicolas LIBY époux de Barbe Dorothée Anne CAMBRAY, mentions de 1751 à 1791.
Nicolas PETIT, mention en 1775.

Receveurs des finances : officiers chargés de taxer et calculer toutes les dépenses et recettes. Ils avaient aussi la charge de juré vendeur des biens meubles de la ville, du ressort du Bailliage à partir de 1751.

Receveurs :

Nicolas Alexandre GERARD époux de Jeanne BOILEAU, mentions de 1719 à 1725.
Louis WILLEMIN époux de Catherine FERRY, mentions de 1747 à 1785.
Jean AUBRY, mention en 1752.
Jean BEAU, mention en 1784.

Commissaires à la recette de consignation : la consignation était un dépôt qui se faisait entre les mains d'un officier public, tant du prix de tous les meubles et immeubles vendus, adjugés que distribués par autorité de justice.

Commissaire :
Me. TRIDANT, mention en 1754.

Sergents : officiers de justice chargés des poursuites, saisies et autres commandements.

Les sergents :
Jean Georges BOUILLER, mention en 1718.
Nicolas WILLETTE, mention en 1719.
Jean SIMONET, mention en 1719.
Mathias CAVEZ, mention en 1720.
Sébastien CHEVALIER, mentions de 1731 à 1750.
François BOURDON, mentions de 1750 à 1751.
Louis WUILLEMIN, mentions de 1748 à 1750.
Etienne MAQUEL, mention en 1750.
Jean FERRY, mention en 1750.

Gendarmes : hommes de guerre à cheval, armés de toutes pièces et ayant sous ses ordres un certain nombre d'autres cavaliers.

Gendarme :
Nicolas GERARDEAU ou GILLARDEAU époux de Marguerite JACOB, mention en 1756.

Contrôleur de la généralité de la ferme des tabacs en Lorraine et Barrois : système de perception des impôts indirects dans lequel le fonctionnaire traitait à forfait pour une somme déterminée à remettre d'avance au roi, se réservant pour salaire la différence entre cette somme et les sommes effectivement perçues.
Cette charge est similaire pour toutes les autres fermes : sel, douanes, aides etc.

Contrôleur de la ferme du tabac :
Philippe GUILLON, mention le 06/08/1730 (arch. de M. et M. 23 E 128).

Commis de la ferme du tabac :
Pierre DRAPIER époux de Anne ESTIENNE, mention en 1724.
Pierre GERARD, brigadier, mention en 1724.
René MOGY époux de Françoise LARUELLE, mention en 1735.

Jean POIRSON, mention en 1735.

Fermiers du magasin à sel :

François SEROT époux de Marie Claire SOUVINIER, mention en 1719.
Jean AUBRY époux de Anne Marguerite PERIN, mentions de 1728 à 1743.
Nicolas CHAUVENCY époux de Catherine MIRJOLET, mention en 1731.
Charles GERARD, mention en 1774.
Jean Baptiste GUSSOT, mention en 1781.

Receveurs des fermes du roi :

François ANDRE, mention en 1772.
Dominique ANDRE, mention en 1777.
Louis DENERVILLE, mention en 1777.
Sr. RANCELANT, mention en 1780 (M. et M. 23 E 122)

Employés des fermes du roi :

François LEMOINE, mention en 1724.
DUCHATEAU époux de Marie Antoinette PITHON, mention en 1725.
Jean François BAUDY de MONCOU, mention en 1725.
Jacques HENRY époux de Marie GILBERT, mentions de 1751 à 1754.
Rodolphe KANTENEUR époux de Françoise TIFFERTING, mention en 1752.
Nicolas GEOFFRIN époux de Marie DARADAS, mentions de 1753 à 1754.
Jean François MARCHAL époux de Marguerite HUART, mentions de 1753 à 1756.
François BREQUINY époux de Lucie MARCHAND, mentions de 1754 à 1770.
Pierre BECHET époux de Catherine TRITANT, mentions de 1754 à 1758.
François de PISSI époux de Anne MENGIN, mention en 1757.
Pierre ROSSIGNOL époux de Marie NOËL, mention en 1756.
Joseph BRACHMAN époux de Jeanne Joseph JAMBON, mentions de 1760 à 1764.
Jean Baptiste TAILLEUR mention en 1760.
Gérard François BAQUIN époux de Angélique SANCY, mention en 1760.
Pierre BERTRAND époux de Catherine BON, mention en 1760.
Nicolas GILLARDEAUX époux de Marguerite JACOB, mention en 1756.
Pierre NICLOUX époux de Marguerite GENTIL, mention en 1760.
François ANDRE époux de Marguerite REMNELLE, mention en 1770.
BRACONNIER époux de Marguerite STEICHEN, mention en 1772.
Nicolas LOISSE époux de Marie Jeanne FAVRILLE, mentions de 1773 à 1777.
Louis BOUDY époux de Barbe LECOUTRY, mention en 1774.
Henry THEATRE époux de Jeanne HUNON, mention en 1774.
François PIERRET époux de Marguerite LAMOTTE, mention en 1776.
Dominique ANDRE époux de Catherine REMOND, mentions de 1776 à 1789.
Louis de NERVILLE mention en 1777.
Jean TINET époux de Marguerite OUDIN, mention en 1777.
Joseph MELISARD époux de Madelaine GEORGE, mentions de 1777 à 1781.
Jean Pierre SAUVAGE époux de Jeanne MICHEL, mention en 1778.
Charles MICHEL époux de Anne GILBERT, mentions de 1779 à 1781.
Simon CROULETTE époux de Catherine HAUMONT, mention en 1779.
Joseph HENRY époux de Catherine CHABOT, mention en 1782.
Goeury BOUQUILLON, mention en 1782.
Pierre MATHIEU époux de Françoise DEGLIN, mention en 1783.
François HUART brigadier des fermes du roi, décédé à Haucourt le 25/05/1784.
Louis LENOIS époux de Marie Thérèse MARTIN, mention en 1785.
Florentin PAQUIN sous-brigadier époux de Marguerite BATAILLE, mentions de 1785 à 1787.
Pierre Gérard du BREUIL brigadier, mention en 1785.

Antoine ROLIN époux de Marguerite LOUIS, mention en 1786.
Dominique HERLORY époux de Christine NOIREL, mention en 1787.
Jacques GOEURY époux de Catherine BOUCHER, mention en 1789.
Joseph JACQUEMIN époux de Anne CHAMPAGNE, mention en 1789.
Claude FAVION époux de Catherine PREGNON, mention en 1789.

Fermier des amendes de la Prévôté :

Claude GAUTIER, mention aux archives de M. et M. 23 E 140 du 26/06/1726.

Officier municipal :

Jean GAUCHE époux de Jeanne DIDIER, mentions de 1769 à 1781.

Chirurgiens jurés aux rapports : chargés de visiter les blessés, de procéder aux autopsies quand ils en étaient requis par la justice, d'établir et de remettre le rapport de ces opérations.

Chirurgiens :

Guillaume MEDAR, mention en 1716.

Christophe REYDIN époux de Jeanne LECOIN, mention en 1721.

François Didier MARY, mention en 1751.

Pierre BLETY, mention en 1771.

Jean Nicolas GILLET, mentions de 1777 à 1782.

Michel AUBRY époux de Barbe Elisabeth Albertine JULIEN, mentions de 1764 à 1769.

François MARIE, mention en 1770 à la place de son père.

Claude François CLUNY, mention en 1784.

Michel FRANCOIS, mention en 1779.

Médecins :

Thomas D'AUTREPOND, mention en 1751.

Nicolas WILLEMIN, mention en 1756.

Maîtres des hautes et basses œuvres : chargés d'exécuter les jugements portant condamnation à mort ou à quelque peine corporel. Cette charge était héréditaire et les enfants ne pouvaient trouver un conjoint que dans les familles des autres bourreaux.

Bourreaux :

Nicolas BACH époux de Marguerite DROUEL, mention en 1726.

Mathieu BACH son fils, mention en 1747.

Nicolas ROCH époux de Anne HABAY, mentions de 1758 à 1773.

Pierre MAPCHIN époux de Anne ROCH, mentions de 1766 à 1771.

Pierre ROCH époux de Françoise SPIRKEN, mentions de 1774 à 1775.

Laurent Nicolas ROCH époux de Barbe WAGNER, mentions de 1785 à 1789.

Jean HABLE originaire d'Arrancy, décédé le 13/03/1789 à 50 ans à Villers-La-Montagne.

Geôliers de l'Hôtel de Ville : chargés de surveiller les prisonniers qui se trouvaient dans les prisons de Villers-La-Montagne. Ils devaient leur assurer le pain et l'eau sur leurs gages. Dans les registres des prisons, le geôlier notait les entrées et les sorties. Il y avait beaucoup d'évasions, car les deux cellules étaient " aux quatre vents".

En cas d'exécution, la tête du condamné (pendaison, sabre ou guillotine) était enveloppée dans un linge et cachetée, détenue en cellule en attendant que les juges déclarent la condamnation réalisée, puis seulement rendue à la famille.

Geôliers :

Jean BASSEL, mention en 1732.

François BREQUINY, mentions de 1761 à 1767

Nicolas MIRGUET époux de Angélique REDON, mentions de 1774 à 1792.

Jean Pierre MIRGUET époux de Marie Jeanne LACROIX, mentions de 1767 à 1789.

Employés des postes : les Postes étaient situées à Longwy et Aumetz. Ces postes servaient de relais à chevaux et étaient dirigés par des Maîtres des Postes.

Maîtres des Postes :

Henry TIBESART maître des postes de Longwy, mention en 1759.

François TORTIANNE maître des postes à Aumetz, mention en 1770.

Employés des postes :

Joseph GEORGE époux de Barbe GASPARD, mentions de 1751 à 1764.

Joseph JACQUEMIN originaire Ancerville, décédé le 12/11/1792 à V.-la-M.

Gardes Marteau de la Gruerie : officiers de la maîtrise des eaux et forêts, qui était dépositaire du marteau avec lequel on marquait le bois désigné pour être coupé et vendu, dans les forêts de la gruerie, juridiction de surveillance des espaces sylvestres, subordonnée aux maîtres des eaux et forêts, qui jugeait en première instance tout ce qui concernait les bois.

Gardes Marteau :

Nicolas Alexandre GERARD, mention en 1724.

Me. MILET de FERMONT, mention en 1743.

Claude FRANCOIS, mention en 1745.

Gardes des bois ou Fortiers :

Philippe DEMAIDY, mention en 1718.

Nicolas RODEN, mention en 1718.

François RODLIS, mention en 1718.

Jean FRANCOIS, mention en 1719.

Louis VIARD, mention en 1720.

Gaspard FERON, mention en 1723.

Jean Antoine ADAM, mention en 1727.

Pierre PIECHAT, mention en 1727.

Michel BASLIEUX, mentions de 1732 à 1744.

Jean Laurent BAILLIEUX, mention en 1760 (M. et M. 23 E 111).

Gardes Chasse :

Lambert GODFROY, mention en 1755.

Pierre VERDEAU, mention en 1761.

Charles HOUZEL, mention en 1764.

Lieutenants de chasse :

François FRANCOIS, mention en 1766.
François THOMAS, mention en 1766.
Nicolas DIDION, mention en 1766.

Arpenteurs :
Pierre LAFLEUR, mention en 1720.
Philippe DEMAIDY, mention en 1718.

A.TARNUS. 07/03.

Index des termes techniques :

Provision : la mise en possession d'un office pour un officier ou bénéfice pour les prêtres
Commission : le terme a le sens de «charge-mission», confier un charge à...
Procuration : action d'administrer.
Arrêt : arrêt d'une décision, jugement d'une cour souveraine.
Réception : cérémonie au cour de laquelle un officier doit recevoir une charge.

Archives et ouvrages consultés :

Archives départementales de la Moselle : de B 8617 à B 8741, B 3848 à 4223 et B 11275 à 11277.
Archives départementales de la Meurthe et Moselle : de 23 E 20 à 23 E 170, B 144, B 163 et B 11743.
Bibliothèque Nationale : collection lorraine n^{os} 78-79-141-142-179-216-484-501 et 508.

Périodiques :

Bulletins des Amis du vieux Longwy : pour la place de Longwy.
Annales de l'Est : pour la relation entre la Lorraine et la France.
Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine : pour le département de la Moselle.

Ouvrages généraux :

M. de AUBOURG des MARETS, *Mémoire concernant les états de Lorraine et du Barrois en 1697*.
Charles BERLET, *Les provinces au 18^{ème} siècle et leurs divisions en départements*, Paris 1913.
Daniel BONTEMPS, *Vivre en Lorraine pendant la révolution*, 1989.
M. DELIDOUR, *Le général GRANGERET gouverneur de Longwy*.
Eugène GASPARD, Alain SIMMER, *Les cantons du fer*, Imp. Fort-Moselle, Metz 1978.
Félix JACOB, *Villers-la-Montagne, sa prévôté son bailliage*, Imp. Idéalys, Tiercelet 1995.
L. MAGGIOLO, *Les écoles avant et après 1789 en Lorraine*. Annuaire de la Sté. d'histoire et d'archéologie de la Lorraine 47^{ème} année, tome XLIII, Metz 1934.
Ct. A. de MALMET, *Le président J.B de MALMET et le traité de Paris*, Nancy 1922.
Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux 17^{ème} et 18^{ème} siècle*, Paris, Ed. Auguste PICARD 1923.
Jean Louis MASSON, *Histoire administrative de la Lorraine*, Ed. Fernand LANDRE, Paris 1982.
Cardinal MATHIEU, *L'ancien régime en Lorraine et Barrois d'après des documents inédits (1698-1789)*, 4^{ème} Ed. 1907.
Abbé F.NAU, *Négociations relatives à la prévôté de Longwy (1698-1718)*.
Alain SIMMER, *Les seigneurs d'Audun-le-Tiche*, Imp. MARCHAL, Joeuf 1984.

Aimé TARNUS, *Hussigny-Godbrange, cartulaire des origines à 1946*, Ed. Impact Longwy 1981.

CALENDRIER DES PERMANENCES 1^{er} SEMESTRE 2004
--

Adresse du local : École Jean de La Fontaine
16 B, boulevard du 8 mai 1945 – 54350 MT-ST-MARTIN - & 03.82.25.71.88

* * * * *

- § Le 1^{er} mercredi de 14 h à 17 h
- § Les 2^{ème} et 4^{ème} samedis de 14 h à 17 h
- § Le 3^{ème} mardi de 20 h à 22 h
- § Le 4^{ème} jeudi de 20 h à 22 h
- § *Le 3^{ème} samedi : cours de paléographie dispensé par M. TARNUS à 14 h*

Mois	1 ^{er} mercredi	2 ^{ème} samedi	3 ^{ème} mardi	3 ^{ème} samedi paléographie	4 ^{ème} jeudi	4 ^{ème} samedi
janvier	07	10	20	17	22	24
février	04	14	17	21	26	28
mars	03	13	16	20	25	27
avril	07	10	20	17	22	24
mai	05	Férié	18	15	27	22
juin	02	12	15	19	24	26

JOURS	RESPONSABLES
3 ^{ème} mardi	Mmes BERGUET - MARCHAL – MM. COIGNARD - CHEZEAUX
1 ^{er} mercredi	Mme MARCHAL – MM. GUERRE - SIMONET
4 ^{ème} jeudi	MM. COIGNARD – DEGOUTIN – BREDEN - BARTHELEMY
2 ^{ème} samedi	Mmes BERGUET – GONCALVES – M. LIBERT
4 ^{ème} samedi	Mmes BANCK – BERGUET – GONCALVES – M. SIMONET

NUMÉROS UTILES

Mme BANCK	03.82.24.49.37	M. DEGOUTIN	03.82.44.08.02
Mme BERGUET	03.82.44.94.19	Mme GONCALVES	03.82.23.77.74
M. BARTHELEMY	03.82.26.21.28	M. GUERRE	03.82.23.59.43
M. BREDEN	03.82.44.00.61	M. LIBERT	03.82.44.41.45
M. COIGNARD	06.08.28.88.36	Mme MARCHAL	03.82.89.83.36
M. CHEZEAUX	03.82.89.85.55	M. SIMONET	03.82.24.42.86

RAPPEL : Avant de vous déplacer, il est vivement conseillé de téléphoner à l'un des responsables pour s'assurer que la permanence a bien lieu.